



SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 12 « Terres de Côte-d'Or »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 12 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 12 se sont réunis le lundi 18 mai 2026 à Dijon, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Baudry, Président sortant de la CLE 12, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 18 EPCI qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Yves Courtot (EPCI Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche) et Monsieur Frédérick Drappier (EPCI Saulieu Morvan), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Luc Baudry et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (21 délégués sur 27) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 12 installée dans ses fonctions.

La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Monsieur Luc Baudry Président sortant de la CLE 12, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Luc Baudry représentant l'EPCI Vallée de la Tille et de l'Ignon

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

a obtenu :

Monsieur Luc Baudry

21 voix 21

Luc Baudry, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 12 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Yves Courtot, représentant l'EPCI Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

a obtenu :

Yves Courtot

21 voix 21

Yves Courtot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 12, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Font acte de candidature pour les EPCI suivants :

GEVREY-CHAMBERTIN NUITS- SAINT-GEORGES	Monsieur	Didier	TOUBIN
MIREBELLOIS FONTENOIS	Monsieur	Didier	PETITJEAN
NORGE ET TILLE	Monsieur	Patrick	MORELIERE
PAYS ALESIA ET DE LA SEINE	Monsieur	Denis	CHARLOT
PAYS ARNAY LIERNAIS	Monsieur	Jean	DECOMBARD
PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jérôme	THEVENEAU
PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Bernard	SOUBEYRAND
RIVES DE SAÔNE	Madame	Lucie	FOURNIER BONNIN
SAULIEU-MORVAN	Monsieur	Frédéric	DRAPPIER
TILLE ET VENELLE	Monsieur	Jean-Marie	MUGNIER

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

Tous les candidats ont obtenu 21 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 12 :

GEVREY-CHAMBERTIN NUITS- SAINT-GEORGES	Monsieur	Didier	TOUBIN
MIREBELLOIS FONTENOIS	Monsieur	Didier	PETITJEAN
NORGE ET TILLE	Monsieur	Patrick	MORELIERE
PAYS ALESIA ET DE LA SEINE	Monsieur	Denis	CHARLOT
PAYS ARNAY LIERNAIS	Monsieur	Jean	DECOMBARD
PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jérôme	THEVENEAU
PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Bernard	SOUBEYRAND
RIVES DE SAÔNE	Madame	Lucie	FOURNIER BONNIN
SAULIEU-MORVAN	Monsieur	Frédéric	DRAPPIER
TILLE ET VENELLE	Monsieur	Jean-Marie	MUGNIER

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur François Riotte représentant l'EPCI Pays châillonnais arrive en cours de séance ; le nombre de votant est de 22.

Le Président de la CLE 12, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les EPCI suivants :

CAP VAL DE SAÔNE	Monsieur	Hugues	ANTOINE
FORETS SEINE SUZON	Monsieur	Jean Michel	BUGEON
MONTBARDOIS	Monsieur	Bernard	NICOLAS
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	Claude	FONTAINE
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	François	RIOTTE
RIVES DE SAÔNE	Monsieur	Sébastien	THEVENIN

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n° 12 :

CAP VAL DE SAÔNE	Monsieur	Hugues	ANTOINE
FORETS SEINE SUZON	Monsieur	Jean Michel	BUGEON
MONTBARDOIS	Monsieur	Bernard	NICOLAS
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	Claude	FONTAINE
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	François	RIOTTE
RIVES DE SAÔNE	Monsieur	Sébastien	THEVENIN

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 12



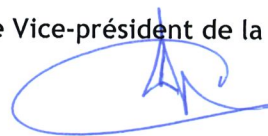
Luc Baudry

Le Président de la CLE 12



Luc Baudry

Le Vice-président de la CLE 12



Yves Coutot